

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-10

Séance du 9 octobre 2018

AFFAIRES FINANCIERES **MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE JOUY LE CHATEL**

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. et Mmes AGNUS, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, LEROY, MORIN, NUYTTENS, OSALA, PANNIER, PELLICIARI, PERNEL, RAMBAUD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, PASCUAL MARTIN, GUERINOT, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, SIVANNE, DERETZ, AUGÉ, MARTINEZ, BEAUGELET, BANTEGNIE, MALHET, PAVOT, LAHOULLERA, DELFOUR, MASSON, VIVET, BARRACHIN, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, BRICHET, BALDY, HARSCOET, RAVENNE, CIPRES, LABATUT, MARTINET

Suppléants présents : M. et Mmes BOREL, FASSELER, LAMY, NIORTHE, SIERRA SIMON, DEUDON, SOLER, SAMSON, DELETTRE, KOFFEL, AVRON, FOURREY, BECKER, MAILLET

Représentés :

M. COCHET (donne pouvoir à Mme SOLER)
M. CAFFIN (donne pouvoir à Mme CANAPI)
Mme RICHARD (donne pouvoir à M. KOFFEL)
M. GOFLIER (donne pouvoir à M. LABATUT)
M. JEUNEMAITRE (donne pouvoir à M. BRAY)
Mme BACQUET (donne pouvoir à Mme BOURCIER)
M. BOUVRAIN (donne pouvoir à M. AGNUS)

Excusés :

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

Date de la convocation	: 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice	: 98
Nombre de délégués présents	: 61
Nombre de pouvoirs	: 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 18-10-10

Séance du 9 octobre 2018

AFFAIRES FINANCIERES
MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE JOUY LE CHATEL

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la commune de JOUY LE CHATEL, par courrier en date du 20 novembre 2014, nous proposait d'étendre la mise à disposition du terrain. La commune restant propriétaire de son terrain, il convient de refaire la convention initiale en reprenant la nouvelle implantation de la déchetterie.

C'est pourquoi, j'ai adressé une convention de mise à disposition du terrain à la mairie de JOUY LE CHATEL. Les travaux devront commencer.

Une délibération de principe sera rédigée afin que le SMETOM-GEEODE puisse démarrer les travaux dans l'attente des documents officiels.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LA REDACTION D'UNE DELIBERATION DE PRINCIPE DANS L'ATTENTE DES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LA COMMUNE DE JOUY LA CHATEL.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,

Ghislain BRAY



Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 18 octobre 2018

Affiché, le 18 octobre 2018

Le Président,

Ghislain BRAY



SMETOM GEEODE - Zone Industrielle - R.D. n° 619 - 77370 Nangis

Tél. : 01 64 00 26 45 - Fax : 01 64 00 28 93 - courriel : contact@smetom-geeode.fr

Siret : 257 705 293 00039 - Code APE : 3811 Z - N° TVA : FR89257705293